



Frais de soins hospitaliers – Tarification au 01.03.2024

Conformément à la réglementation, « aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins ».

Article 9 extrait de l'Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins

		Prix par jour	Remboursement sécurité sociale	Part restant à charge du patient ou de la complémentaire santé
Hospitalisation complète – Secteur ADULTES	Prix de la journée	772,64 €	618,11€ (80%)	154,53€ (20%)
	Forfait journalier	15,00 €	/	15,00 €
Hospitalisation complète – Secteur Infanto - Juvénile	Prix de la journée	880,04 €	704,03€ (80%)	176,01€ (20%)
	Forfait journalier	15,00 €	/	15,00 €
Centre d'accueil et de crise + 18 ans	Prix de la journée	954,86 €	763,89€ (80%)	190,97€ (20%)
	Forfait journalier	15,00 €	/	15,00 €
Centre d'accueil et de crise -18 ans	Prix de la journée	1087,58 €	870,06€ (80%)	217.52€ (20%)
	Forfait journalier	15,00 €	/	15,00 €
Hospitalisation de nuit Adultes	Prix de la nuitée	498,40 €	398,72€ (80%)	99,68€ (20%)
Hospitalisation de nuit Enfants	Prix de la nuitée	724,62 €	579,70€ (80%)	144,92€ (20%)
Hospitalisation de jour Adultes [hors addictologie]	Prix de la journée	498,40 €	398,72€ (80%)	99,68€ (20%)
Hospitalisation de jour Enfants [hors addictologie]	Prix de la journée	724,62 €	579,70€ (80%)	144,92€ (20%)
Hospit. de jour en addictologie	Prix de la journée	831,43 €	665,14€ (80%)	166,29€ (20%)
Consultation médecin psychiatre		42,50 €	29,75 € (70%)	12,75 € (30%)
Chambre particulière		35,00 €		

«POLES»
«ADRESSE_DISTRIBUTION»
«GRADES_NOMS»

Diffusion :

- Version **électronique** : dans logiciel GED + **site internet du CPN** (Recto uniquement)
- Version **papier** : Envoi à l'ensemble des **cadres de santé** (Pr HJ Espace : 3 exemplaires – Brabois : 2) **sauf** MAS, UHSA, USP
+ serv. Admissions et standard
- **Pour affichage** : dans le lieu de passage des patients ou proches : salle d'attente, secrétariat ...,
(Mise à jour de l'affichage par le cadre de santé ou le cadre administratif)
- **Dans le livret « Infos pratiques »** (annexe du livret d'accueil)

Annule et remplace
la version 07 (03/2022) -
Affichage obligatoire